MAIRIE de CAMPAGNE

24260

TEL : 05 53 07 31 85

mairie@campagne-en-perigord.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARR. MUNICIPAL N° 2025-01

Prononçant la fermeture d'un établissement

Le Maire de la commune de CAMPAGNE,

- Vu le code général des collectivités notamment son article L 2212-2 ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 143-3, R 143-23 et R 143-45 ;
- Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu le recensement des ERP réalisé sur la Commune de Campagne sur lequel il apparaît un **Gite équestre Classe vertes au Peyrat classifié Centre de loisir avec hébergement** ;
- Vu la non-présence d'avis de la Mairie de Campagne et de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu la non-existence de cette activité (suite interrogation du propriétaire) ;

ARRETE :

- **Article 1** : L'établissement Gite équestre Classes vertes, Type centre de loisir avec hébergement, sis au lieudit Le Peyrat sera fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.

- **Article 2 :** La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de l'établissement, une visite de la commission de sécurité et une autorisation délivrée par arrêté municipal (conformément à l'article R 143-45 du Code de la construction et de l'habitation, l'arrêté de fermeture fixe le cas échéant la nature des aménagements et travaux à réaliser ainsi que les délais d'exécution).

- **Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Périgueux qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

- **Article 4** : M. le Maire de Campagne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à :
  - Mme la sous-préfète de Sarlat.
  - Le SDIS de Périgueux

Fait à CAMPAGNE, le 18/02/2025
Le Maire

Thierry PERARO